

Image not found or type unknown



Resiliation d'un contrat de bail avant les 3 ans

Par **JENIA**, le **20/05/2008** à **12:50**

Bonjour,

Voilà mon problème. Depuis le 1er janvier 2008, je suis locataire d'une maison de village. Ayant des problèmes de santé dû au bois dans la maison (asthme), je souhaite résilier mon contrat de bail qui avait une durée de 3 ans. Je sais qu'il y a un préavis de 3 mois à compter de la date de réception de la lettre recommandée. Cependant, la propriétaire m'affirme que je dois payer trois mois de loyer en plus du préavis en raison d'un départ anticipée. A t'elle le droit? J'ai regardé dans le contrat il n'y a pas de clauses à ce sujet. J'attends votre réponse. Merci par avance.
Jenia.

Par **caromaiwen**, le **20/05/2008** à **13:01**

Normalement 3 mois de préavis a donner a la reception du courrier mais certainement pas 3 mois supplémentaire

Par **JENIA**, le **20/05/2008** à **13:19**

Merci il me semblait que c'était pas possible.
Jenia